

JORF n°0133 du 9 juin 2019  
texte n° 19

**Arrêté du 4 juin 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale**

NOR: INTC1916341A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/6/4/INTC1916341A/jo/texte>

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 4 juin 2019, est autorisée au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale.

Le nombre total des postes offerts est fixé à 23.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au mercredi 12 juin 2019.

La date limite de retrait et de dépôt des dossiers de candidature est fixée au mercredi 10 juillet 2019 (le cachet de la poste faisant foi). Les demandes de candidature expédiées après la clôture des inscriptions seront déclarées irrecevables.

Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- par téléchargement sur les sites internet du ministère de l'intérieur [lapolice.nationalerecrute.fr/](http://lapolice.nationalerecrute.fr/) et sur [www.devenir-policier.fr](http://www.devenir-policier.fr) ;
- par téléchargement sur le site intranet de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale, [dcrfpn.minint.fr](http://dcrfpn.minint.fr) ;
- auprès des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Est, Nord, Ouest, Paris, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, la délégation régionale de Toulouse, ou des secrétariats généraux pour l'administration de la police de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de La Réunion et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'inscription s'effectuant par voie postale, le dossier imprimé d'inscription, dûment complété, devra être renvoyé personnellement et obligatoirement par voie postale à l'adresse suivante : ministère de l'intérieur, DCRFPN/SDRDP /DOCDP/section du recrutement et des dispositifs promotionnels des personnels de PTS, 73, rue Paul-Diomède, BP 144, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 02.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

Tout dossier papier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 10 juillet 2019 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste ou parvenant par tout autre mode d'envoi non postal (courriel, télécopie) sera refusé.

Seuls les dossiers de la session 2019 doivent être utilisés : aucun dossier établi lors d'une session antérieure ne sera pris en compte et la candidature en cause sera déclarée irrecevable.

En vue de l'épreuve d'admissibilité de sélection opérée sur dossier, la date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) par le candidat est fixée au 10 juillet 2019 (le cachet de la poste faisant foi).

L'épreuve d'admissibilité de sélection opérée sur dossier débutera à partir du lundi 4 novembre 2019 à Ecully (69).